

Charte Eco-Trail Sainte Victoire 2024

L'équipe organisatrice du Trail Sainte Victoire a pris des engagements répartis au sein de grands thèmes couvrant l'ensemble des secteurs de l'organisation afin de tendre vers une manifestation respectueuse de l'homme et de l'environnement.

Article 1 : Social

Ouvrir la manifestation au plus grand nombre :

- 4 parcours chronométrés de 13, 27, 39 et 60 kms
- politique tarifaire contenue

Valoriser les bénévoles :

- Repas bio offert à tous les bénévoles
- formation à la collecte sélective des déchets

Pour la solidarité :

- gratuité de dossard à des traileurs porteur d'un projet associatif humanitaire.
- Soutien financier et appel au don volontaire des coureurs pour une association caritative.



Article 2 : Communication

Limitier la production et maîtriser la diffusion d'imprimés publicitaires :

- production raisonnée d'affiche à l'échelle locale et sur événements ciblés
- communication dématérialisée (Newsletter et réseaux sociaux) mailing et forums)
- Inscriptions **exclusivement** par voie électronique
- limiter l'utilisation de tout support papier dans l'organisation : Réunion avec vidéo projection et en comité réduit, communication par mail.

Utiliser des supports de communication éco-conçus: banderoles réutilisables (non datées)

Article 3 : Biodiversité

Intégrer les considérations environnementales dans le choix des parcours en partenariats avec les services publics et associations locales :

- utilisation d'itinéraires existants aménagés pour la pratique de la randonnée
- information aux riverains, autorisation de passage aux propriétaires et municipalités

Utiliser des supports de signalétique temporaires, réutilisables et/ou éco-conçus:

- fléchage bois, rubalise biodégradable, marquage au sol naturel, retrait dès le passage du dernier concurrent.

Incitation à l'utilisation des transports en commun et collectifs (covoiturage), information sur les lieux de stationnement.

Article 4 : Achats, partenariats et prestations de services

Privilégier et promouvoir les acteurs de l'économie locale:

- produits d'alimentation majoritairement régionaux (ravitaillements et repas)
- stands de dégustation/vente sur le site de la manifestation
- prestataires de service locaux ou régionaux (restauration, sécurité)

Privilégier les productions locales, de saison et issues de l'agriculture biologique

Article 5 : Pollutions et déchets

limiter la production de déchets :

- conditionnements collectifs
- matériel réutilisables (gobelets, plateaux, jerricans etc.)
- distribution d'eau en jerricans et si le lieu se prête, branchement d'une rampe de distribution sur le réseau d'eau potable.

Organiser la collecte sélective des déchets et leur valorisation:

- formation des membres de l'organisation
- information des participants

Prévenir et limiter les risques de pollution du milieu naturel, sonore et visuelle :

- interdiction de fumer sur le site et les parcours
- nettoyage des sites et itinéraires traversés
- sonorisation raisonnée
- signalétique discrète et temporaire

Articles 6 : Ressources et énergies

limiter la consommation de ressources et d'énergies :

- sonorisation et éclairage raisonnés
- utilisation de vaisselle bio dégradable et compostable

Article 7 : Sensibilisation et éducation

Informer les concurrents sur la richesse du patrimoine naturel des sites et itinéraires traversés et les sensibiliser à leur préservation :

- partenariat avec Grand Site Sainte Victoire
- présence de stands sur site

Informer et sensibiliser les concurrents et le public aux pratiques respectueuses de l'homme et de l'environnement dans la pratique des sports de nature :

- diffusion de la « **charte Eco-Trailer respectueux de l'homme et de l'environnement** » auprès de tous les concurrents